

**Diplôme Universitaire « Droit(s) des Étrangers »**  
**Université Lumière Lyon 2, Faculté de Droit et Science politique**  
*avec le soutien du Centre de recherches « Droits, Contrats et Territoires »*

**Organisation Geneviève Iacono et Christelle Palluel**

**Date : Jeudi 19 octobre 2017 de 9h à 17h**

**Le lieu : Grand Amphi de l'Université Lumière Lyon 2**  
18, quai Claude Bernard 69007 Lyon

Accès par tramway T1 (arrêt Quai Claude Bernard )  
ou tramway T2 (arrêt Centre Berthelot)



Journée valant validation au titre de la formation professionnelle continue (6 heures), accessible :

-sur inscription préalable (auprès de Silvy LETUÉ [Silvy.Letue@univ-lyon2.fr](mailto:Silvy.Letue@univ-lyon2.fr)) et paiement d'un droit d'inscription de 50 euros (chèque à l'ordre de M. l'Agent-Comptable de l'Université Lumière-Lyon 2).

-Gratuité pour les étudiants, les élèves-avocats et les associations partenaires du DUDsE.

Pour s'inscrire et pour toute information, s'adresser à :

Silvy LETUÉ- Secrétariat du DU Droit(s) des Étrangers

[Silvy.Letue@univ-lyon2.fr](mailto:Silvy.Letue@univ-lyon2.fr)

Tél : 04 78 69 72 62

UNIVERSITÉ  
**LUMIÈRE**  
**LYON 2**  
UNIVERSITÉ DE LYON

**Journée d'études du DUDsE**

**FDSP**  
FACULTÉ DE DROIT ET  
SCIENCE POLITIQUE

## ***DROIT(s) DES ÉTRANGERS***

### ***La vulnérabilité en droit des étrangers***



**Jeudi 19 octobre 2017**

**Université Lumière Lyon 2**

**Grand Amphi**

**18, quai Claude Bernard 69007 Lyon**

## La vulnérabilité en droit des étrangers

*La vulnérabilité s'est imposée dans le discours juridique et les pratiques associatives pour qualifier la situation à laquelle les exilés se trouvent le plus souvent confrontés. Un parcours de migration éprouvant, faisant suite à des situations de guerre ou de misère, se prolonge par une arrivée sur le territoire européen qui ne se traduit pas par l' « Happy end » tant espérée. C'est même bien souvent le contraire qui se produit. La confrontation avec une administration tatillonne et un système difficilement compréhensible pour le non-initié vient renforcer le stress post-traumatique. Cette situation rend la personne migrante particulièrement vulnérable, ce qui fragilise son parcours d'intégration.*

*Parmi les migrants, des groupes spécifiques, particulièrement vulnérables, sont identifiés par le droit, tant européen que national : notamment les mineurs non accompagnés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents seuls accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle. Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive et aucun texte ne donne de définition juridique de la notion de « vulnérabilité ». La notion doit alors être appréhendée en lien avec les réponses apportées en termes de prise en compte des « besoins particuliers » de la personne qualifiée de vulnérable.*

**Comment le droit appréhende-t-il cette notion de vulnérabilité ?**

**Comment les différentes juridictions opèrent-elles sa qualification ?**

**Comment manier avec précaution cette notion de vulnérabilité pour éviter le piège de la discrimination ou de l'instrumentalisation ?**

**Quelles conséquences peut-on en tirer pour mettre en œuvre des postures d'accompagnement adéquates et ajustées au respect des personnes ?**

Après les journées d'études consacrées à la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant » appliquée au mineur étranger (2012), puis au thème de La liberté de circulation des citoyens de l'Union Européenne (2013), aux Femmes migrantes (2014), au droit de la santé (2015) et au droit au logement (2016), celle-ci est la sixième qu'organisent les responsables du **Diplôme Universitaire de « Droit(s) des Étrangers »**.

Elle s'inscrit dans l'esprit du DUDsE, diplôme de niveau Master, dont l'objectif est de donner à des étudiants et à des professionnels en activité une formation complémentaire théorique et pratique sur le droit positif applicable aux étrangers (droit français, européen et communautaire) et sur les droits dont ils sont titulaires.

9h00

Accueil : **Guillaume Protière**, MCF HDR, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2

9h15- 9h30

INTRODUCTION À LA PROBLÉMATIQUE, **Geneviève Iacono**, MCF HDR, Directrice du DU Droit(s) des étrangers

9h30- 9h50

Approche philosophique de la vulnérabilité, **Guillaume Le Blanc**, Professeur à l'Université Paris Est Créteil

### **LA VULNÉRABILITÉ, UNE QUALIFICATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE**

#### **Première table ronde : La logique des acteurs administratifs**

Animée par Jean-François Ploquin, Directeur de Forum réfugiés-COSI

10h-10h15

Le rôle de l'OFII dans la détection des vulnérabilités des demandeurs d'asile, **Sami Boubakeur**, Directeur de l'OFII

10h15-10h30

La prise en compte de la vulnérabilité par l'OFPPA, **Coralie Capdeboscq**, référente vulnérabilité

#### **Deuxième table ronde : La logique des juridictions**

Animée par Christophe Roux, Professeur droit public Lyon 2

10h45-11h05

La construction de la vulnérabilité par la CNDA, **Florence Malvasio**, Magistrate à la CNDA

11h05-11h25

La vulnérabilité devant les juridictions internes : Conseil d'Etat et Cour de Cassation : **Iza Caré**, Doctorante Université Lumière Lyon 2

11h25-11h45

La vulnérabilité devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, **Christelle Palluel**, ATER Université Lumière Lyon 2

11h45-12h15

Discussion avec la salle

### **LA VULNÉRABILITÉ, UN CONCEPT À MANIER AVEC PRÉCAUTION**

#### **Première table ronde : la représentation de la vulnérabilité par les acteurs**

Animée par **Marc Urhy**, consultant

14h-14h20

Le point de vue du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

14h20 -14h45

La vulnérabilité des mineurs non accompagnés et des femmes victimes de la traite, **Cécile Corso**, FIJI-RA

14h45-15h05

La vulnérabilité des migrants victimes de torture : Forum réfugiés-COSI

#### **Deuxième table ronde : la vulnérabilité, un concept à double tranchant**

Animée par **Véronique Planès**, consultante

15h20-15h45

Le point de vue des avocats : La vulnérabilité, vecteur d'accès au droit ou facteur de discrimination, **Jean-Philippe Petit**, Président de la commission Droit des étrangers du barreau de Lyon et **Marie-Noëlle Fréry**, avocate au barreau de Lyon

15h45-16h05

Le point de vue du médecin: La vulnérabilité au risque de l'instrumentalisation et de la stigmatisation, **Jean Furtos**, Médecin psychiatre

16h05-17h

Discussion avec la salle - **synthèse Serge Slama**, Professeur droit public Grenoble